



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 13 :

AUTORISATION DE REVERSER LES
RECETTES D'UNE VENTE DE LIVRES AU
PROFIT DU TELETHON

Séance ordinaire du 11 Décembre 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 11 Décembre 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Thierry VALLEIX (à Sébastien LABAT), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Géraldine AUDEBERT

V.uy

**DOSSIER 13 : AUTORISATION DE REVERSER LES RECETTES D'UNE VENTE DE LIVRES
AU PROFIT DU TELETHON**

RAPPORTEUR : Emmanuelle ANGELINI

Afin de maintenir des collections fiables, adaptées et attractives, la médiathèque municipale du Bouscat doit procéder régulièrement à leur tri et à leur révision critique. Cette opération est destinée à mettre en valeur les collections disponibles et à offrir des ressources constamment actualisées.

Une délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2010 définit la politique de régulation des collections de la médiathèque municipale et définit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale. La délibération prévoit que les documents imprimés sortis des collections puissent être, selon le cas et les opportunités, proposés à la vente au prix unique de 1€ le volume et quel que soit le type de document.

Cette année, une nouvelle vente a été organisée à la Source le samedi 08 décembre 2018 à l'occasion du week-end du Téléthon. Il est proposé de reverser les recettes de cette vente au profit du Téléthon sous forme de subvention.

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2010,

CONSIDERANT que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

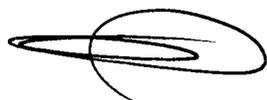
Article 1 : Autorise Monsieur LE MAIRE à reverser les recettes de la vente d'ouvrages de la médiathèque municipale du 8 décembre 2018 au profit du Téléthon 2018,

Article 2 : Autorise Monsieur LE MAIRE à verser une subvention correspondante au montant des recettes de cette vente à l'Association AFM Téléthon, soit 816 €,

Article 3 : Dit que les dépenses seront inscrites au budget, au chapitre 65.

Fait et délibéré le 11 décembre 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET